

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Clemenceau et sa majorité

L'actualité emporte tout et les manifestations vifocoles détournent à cette heure l'attention publique de tout autre souci. Quel recul rapide prennent ainsi les événements les plus marquants de la vie politique, dès qu'on s'attarde à un coup d'œil rétrospectif. On est l'agitation parlementaire des dernières semaines de mai ? Qui songe aujourd'hui au succès obtenu à la Chambre par le Cabinet Clemenceau, un instant menacé, dans la fameuse séance qui clôtura la série des treize interpellations ? Et n'est-il pas déjà trop tard pour se demander si le chiffre des trois cent vingt-six voix recueillies par le Ministère, alors que seulement deux cent cinquante voix lui refusaient confiance, constitue bien « la majorité » solide, compacte et permanente à l'exclusion des partis d'extrême droite et d'extrême gauche, que M. le Président du Conseil sollicitait de ses vœux ? Est-ce bien cette « majorité d'action » qu'il souhaitait capable de « vouloir et de faire une politique déterminée » c'est-à-dire celle même qui l'appela aux affaires ? Equivait-elle enfin à une force suffisante pour mener à bien l'exécution du programme quasi « encyclopédique » de réformes qu'a préconisé la déclaration ministérielle vieille de plusieurs mois ?

Autre chose est d'avoir une majorité numérique considérable, ou d'avoir une majorité réfléchie, capable de s'organiser et de soutenir un gouvernement réformateur.

Telles étaient les propres paroles du gouvernement au cours du débat assez vif qui précéda le vote de confiance. La majorité qui le souscrivit correspond-elle vraiment au signalé désiré ?

Il semble qu'une pareille question ne devrait pas se poser, quand on évoque le souvenir si récent de la belle victoire remportée aux dernières élections par le parti radical et républicain socialiste. J'estime néanmoins qu'il n'est pas oiseux d'y répondre après le tumulte de cette « bataille de sept jours », comme a dit plaisamment quelqu'un, mémorable dans les annales parlementaires par le bouleversement qu'elle faillit jeter dans les groupes au sein même du parlement, si non dans le pays tout entier.

Ne désignons pas d'examiner les conditions dans lesquelles l'orage éclata. L'horizon politique avait l'aspect plutôt chargé de nuages à la veille de la session de mai. Deux discours retentissants avaient sillonné les vacances : M. Poincaré à Neuilly, M. Pelletan à Nice, avaient chacun dans leur sphère, développé leurs critiques et déterminé leur point de vue sur l'orientation politique. Une étude importante venait, sur ces entrefaites, de paraître sous la signature de M. Pierre Baudin, sur l'avenir du parti radical, auquel était démontrée la nécessité urgente de définir sa personnalité. En même temps dans le clan gouvernemental, un cri de ralliement général s'élevait, un appel impatient à l'union, un prêche inutile à des convertis.

Restons unis, s'écrie M. Chéron à Lectoure, nous l'avons été pour défendre la République, Soyons-le maintenant pour la réaliser dans les faits. Dans la Sarthe, M. Caillaux conclut à l'union des groupes de gauche. M. Ruau l'invite à Avignon : « Pour mener à bien une si vaste entreprise de réformes, l'accord des partis républicains est plus que jamais indispensable. » Ce sont des formules identiques qu'emploient MM. Sarraut et Symian au cours de leurs déplacements. C'est partout le même refrain ministériel. C'est alors que certains se demandent où est la majorité de M. Clemenceau.

À la Bourse, le capitalisme bourgeois insinue qu'il n'y en a plus une pour le suivre. Et l'étonnement est permis à ce moment-là. Que serait

donc devenue cette majorité écrasante que la nation venait de donner au parti radical. Pour aboutir, n'a-t-elle plus carte blanche ? Quels accidents, soudains l'auraient désagrégée, morcelée ou anéantie ?

Ces craintes s'évanouissent après la remarquable apostrophe du Président du Conseil et le triomphe infiniement habile de M. Briand. D'aucuns oseraient encore d'une « victoire à la Pyrrhus » et d'une cohésion imparfaite. Misérable argument, indigne de républicains avisés. Les troupes fidèles ont serré leur rang autour du Ministère ; voilà tout.

Ce n'est pas en vain, en effet, qu'on blasphème « les muets du sérail » ou qu'on bouscule en leur dernier retranchement « les émigrés » nouveau vin, partisans de l'action directe. Sans doute à ce jeu, la lutte est rude, mais ne rend-elle pas plus homogène la majorité qui en sort victorieuse ? N'est-ce pas le cas, quoi qu'on dise, de la majorité actuelle de M. Clemenceau ? Si elle a perdu l'élasticité que diverses circonstances pouvaient lui ménager, elle a sûrement gagné à se restreindre. Son activité véritable n'avait nul profit à tirer d'une croissance démesurée. Au contraire. Un philosophe a eu raison de prétendre que la force excessive touche à la faiblesse prochaine. Et puis, lorsqu'on a trop parlé d'apaisement, n'éprouve-t-on pas le besoin de partir en guerre et de provoquer aux ultimatums ? A cause de cela, et parce que M. Clemenceau possède un tour d'esprit cinglant jusqu'à l'âpreté et une clairvoyance allant jusqu'à l'aveu des réalités pénibles, on a pris prétexte de sa combativité pour lui faire grief de son caractère énergique, l'accuser d'incohérence gouvernementale ou même de sabotage parlementaire. La majorité républicaine qui lui a fait crédit a fait justice de ces reproches ; elle s'est avouée résolue à accepter ses directions que résume son premier mot d'ordre.

« Ni réaction ni révolution. »

Il n'y a plus d'équivoque possible. Mon éminent collègue et ami Millebrand, dans une Conférence au Palais de la Bourse, après avoir rappelé les conquêtes de la classe ouvrière, — liberté civile sous le régime démocratique, liberté politique avec le suffrage universel, liberté morale avec l'instruction obligatoire, — revendiquait pour elle l'organisation légale du travail dans la paix. « Bien aveugle, disait-il, celui qui nierait la nécessité absolue de donner à la crise actuelle une solution ! »

Et bien, cette solution est en bonne voie. Elle dépend moins désormais de la bonne volonté des hommes au pouvoir que de la collaboration et de l'entente efficace des deux Chambres.

Si des inquiétudes sont permises, ne devraient-elles pas s'exercer à l'adresse du Ministère redoutable contre lequel se brisent les plus courageuses initiatives ? Je veux parler du Sénat dont l'inertie systématique ou le sens rétrograde dressent de jour en jour, une barrière plus haute au progrès démocratique dont il ne fait du reste que retarder l'accomplissement fatal.

Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

Chambre des Députés

Séance du 18 juin 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE

VICE-PRÉSIDENT

Le président rappelle que la Chambre a décidé de fixer, ce matin, la date de l'interpellation de M. Aldy.

M. Clemenceau propose la date de vendredi prochain.

M. Aldy demande au gouvernement d'accepter la discussion immédiate. Si les nouvelles alarmantes répandues hier dans les couloirs, relativement à l'arrestation des membres du comité d'Argeliers sont exactes, nous sommes à la veille de grands malheurs. Tout le monde veut l'apaisement. Il n'y a qu'un

moyen de le faire, c'est de rendre justice au Midi, d'arrêter les grands fraudeurs.

M. Clemenceau dit qu'il veut la conciliation. Il en a donné la preuve, mais il y a une chose qu'il a avant tout le droit d'exiger : c'est le respect de la loi.

Qu'on cite les fraudeurs qui ne sont pas poursuivis ! Le gouvernement a laissé se produire les manifestations tant qu'elles ont été légales. Aujourd'hui, le mouvement a pris un caractère illégal ; cela ne peut durer. Si l'on tolère de pareilles illégalités, c'en serait fait de la France. L'exemple pourrait être contagieux.

Pourquoi les viticulteurs qui souffrent ne dressent-ils pas le cahier de leurs doléances ? Ils disent au gouvernement : « Débrouillez-vous, faites vendre notre vin ! » Le gouvernement a proposé une loi pour venir en aide au Midi ; il faut que la loi soit respectée par tous.

Il y a des mandats de justice contre des hommes accusés de crimes ; des ordres sont donnés pour l'exécution de ces mandats. Si le président du conseil est mis en minorité, il rentrera au ministère et ordonnera la suspension de l'exécution de ces ordres. Il faut que la Chambre, elle aussi, prenne sa part de responsabilité dans ces mesures de répression légale modérée.

Voilà dans quel sens le gouvernement demande le renvoi de la discussion à vendredi. Il s'agit uniquement de l'exécution de mandats de justice. Le gouvernement ne veut terroriser personne. Si un autre cabinet doit se former, il se trouvera en présence des difficultés les plus graves. Celles qui viennent d'être indiquées ne sont pas les plus graves. Si la Chambre décidait la discussion immédiate, cela voudrait dire qu'elle veut la suspension des mesures prises.

M. Jaurès prend la parole : il déclare que le gouvernement a pris dans cette question une attitude sans précédent.

Il dit que la gravité des mesures prises est soulignée par la démission de M. Sarraut.

Le gouvernement avait autorisé les manifestations : pourquoi ce virement de sa part contre les manifestants.

C'est l'acheminement vers la guerre civile, M. Clemenceau répond qu'il fera observer la loi.

M. Albert Sarraut monte à la tribune et explique en quelques mots les motifs de sa démission. La décision qu'il a prise n'est pas dirigée contre le gouvernement. Il reste dévoué au président du conseil.

Il avait espéré que la lettre aux maires produirait son effet. Il n'en a pas été ainsi. Alors, M. Clemenceau a dit : « Force à la loi ! »

Comme Français, M. Sarraut reconnaît que M. Clemenceau a raison. Mais il croit que sa démission peut être utile à l'apaisement. Il a voulu répondre à cet argument qu'au pouvoir les républicains négligeaient la défense des intérêts du Midi viticole.

Ceux qui ont encouru la rigueur des lois sont les camarades, les frères d'armes de l'orateur. Il n'a pas cru, dans ces conditions, avoir une liberté d'esprit suffisante. Il s'adresse à eux, et leur dit : « Ayez confiance dans la République qui n'est pas une marâtre pour vous ; rentrez dans la légalité hors de laquelle il n'y que malheurs et catastrophes. »

M. Ribot déclare qu'il votera l'ajournement ; M. Aimond appuie la proposition.

À la demande du gouvernement, le renvoi de la discussion de l'interpellation à vendredi est ordonné par 412 voix contre 158.

On reprend la discussion relative au projet de loi sur le sucrage et le mouillage des vins.

Une série d'amendements sur l'article 6 et l'article 6 bis sont renvoyés à la commission et la séance est levée à midi moins le quart.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

On continue la discussion du projet de loi tendant à réprimer le sucrage et le mouillage des vins.

MM. Camuzet et Carnot, déposent un texte nouveau de l'article 6 destiné à

limiter à la consommation familiale la fabrication de la piquette.

M. Cazeneuve, combat la proposition de M. Camuzet. Il demande à la Chambre d'accepter le nouveau texte de la commission réduisant la quantité de sucre à 20 kilos par personne et à 300 kilos au total par famille ou par exploitation.

M. Cazeaux-Cazalet soutient la cause de la piquette qui se fait chez tous les viticulteurs.

M. Perrier l'attaque au contraire. C'est dit-il, la porte ouverte à la fraude par le mouillage.

Après un échange d'observations des plus embrouillées entre le président de la commission, MM. Bonnevey, Lasies et le ministre des finances, on met aux voix le premier paragraphe de l'amendement de M. Aldy ainsi conçu : « Toute fabrication de vin de sucre ou de vin de marc est interdite. »

Le premier paragraphe est repoussé par 375 voix contre 200.

M. Camuzet présente, avec MM. Cazeaux-Cazalet et Carnot, un amendement ainsi conçu : « Toute fabrication de vin artificiel par addition de sucre ou d'eau sur les marcs et les vendanges, par le procédé dit de diffusion est interdite. Le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 28 Janvier 1903 est abrogé. La fabrication de la piquette sans addition de sucre est autorisée, pour la consommation familiale, dans la limite de 4 hectolitres par personne et par an. Le mélange de piquettes pour la vente est interdit. »

Le premier paragraphe de cet article, combattu par la commission, est repoussé par 360 voix contre 182.

M. le ministre des finances demande à la commission de vouloir bien accepter les chiffres de 15 et 150 kilos au lieu de celui de 200, proposé par la commission. Ces deux chiffres sont repoussés par 320 voix contre 250.

Le 1^{er} paragraphe de l'article 6 (texte de la commission) est ensuite adopté par 505 voix contre 70.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 18 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président prononce l'éloge funèbre de M. le général de Saint-Germain, sénateur d'Ille-et-Vilaine décédé.

Le Sénat, décide sur la proposition du gouvernement et de la commission, de fixer à mardi prochain la seconde délibération du projet relatif à la vente des engrais.

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, le Sénat s'ajourne à jeudi et la séance est levée à 3 h 25.

EN RUSSIE

Au Conseil de l'Empire

Le Conseil de l'Empire a tenu le 18 juin sa dernière séance.

L'assemblée a écouté en silence le manifeste prononçant la dissolution de la Douma.

Puis, le président s'est écrié : « Vive l'Empereur ! Espérons que lorsque nous nous réunirons, le 14 novembre, ce sera dans des circonstances favorables à notre œuvre législative, qui nous permettront d'entreprendre enfin une tâche si longtemps attendue pour le bien de notre patrie. Permettez-moi de vous adresser mes meilleurs souhaits. »

Le Conseil s'est ajourné au 14 novembre au milieu de hurrahs pour le tsar.

On garde l'empereur

Un régiment d'infanterie, un régiment de uhans et trois batteries d'artillerie partent de Varsovie pour Tsarkoïé-Selo.

Huit régiments de cavalerie vont quitter la Pologne pour le sud de la Russie, en prévision de troubles agraires.

La dissolution de la Douma

M. Golovine, très fatigué, partira bientôt pour l'étranger. Vingt-six députés ont été arrêtés, dont quatre aux gares au moment où ils partaient.

Les travaux de la Commission du budget de la Douma, étant terminés pour plusieurs ministères, le chef de la commission du budget de la Douma, M. Fedorow, coordonnera les documents qui fourniront de précieux matériaux de critique à la future Douma.

Le sort des Doumas

Qued'événements en quelques jours !

On ne sait auquel accorder une plus particulière attention et l'on se demande, embarrassé, si le lecteur ne préférera pas quelques renseignements sur la nouvelle Triple Alliance formée entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, à de plus ou moins judicieuses réflexions sur les tristes événements du Midi et sur les poursuites auxquelles ils donnent lieu.

En politique étrangère nous avons aussi le choix. La dissolution de la Douma pourrait évidemment fournir matière à de longues et amères dissertations que tous les citoyens respectueux du régime parlementaire et du suffrage universel approuveraient sans aucune restriction. Mais comme il est probable que nous aurons une autre occasion de parler de la façon dont on comprend et respecte l'une et l'autre en Russie, nous réserverons ce sujet et attendrons la dissolution de... la troisième Douma. Ce sera pour le 15 Novembre prochain puisque le Tsar annonce sérieusement que la future Assemblée se réunira le premier novembre.

Quelques séances seront consacrées à la nomination du bureau, à la vérification des mandats. En siégeant trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi, par exemple, la Douma en aura bien pour deux semaines et vers le 15 Novembre un nouvel oukase de Nicolas II prononcera sa dissolution et la convocation d'une quatrième Douma pour le mois de Mai 1908. Si quelques députés ont l'imprudence de protester on les enverra en Sibérie, dans les mines, où le Tsar leur fera voir avec quel charbon il se chauffe !

Parmi les représentants à la Douma qui viennent ainsi d'être brutalement arrêtés et que l'on accuse naturellement d'avoir fomenté un complot, se trouve un député de la province de Sébastopol qui n'a pas encore vingt six ans. C'était le plus jeune des élus. Là-bas en Sibérie, il ne sera pas le plus jeune des prisonniers car le « Père » de toutes les Russies a dans ses prisons beaucoup de ses plus jeunes enfants.

Condamnés sans raison, prisonniers sans espoir, ils y attendent la mort qui viendra les délivrer enfin !

Galéjades

Clovis Hugues qui vient de mourir, était de Marseille c'est pourquoi il aimait les « galéjades » plaisanteries méridionales qu'il avait l'art de conter tout en gardant le plus grand sérieux.

J'en sais une de lui qu'il faut que je vous narre.

Lorsqu'il fut candidat aux élections législatives — à Marseille naturellement — pour la première fois, Clovis Hugues n'était encore que poète.

Or il se trouvait en présence de candidats connus, ayant un passé politique sérieux, des hommes compétents, connaissant à fond les questions économiques intéressant le pays, alors que lui ne connaissait et n'appréciait que l'art de rimer et de chanter harmonieusement le beau ciel de Provence et la grâce de Mireille !

La campagne électorale touchait à sa fin. Les candidats n'avaient l'un sur l'autre aucun avantage marqué. Aux coups les plus durs on avait riposté brusquement, hardiment, sans ménagement, lorsque l'un des adver-

saires de Clovis Hugues suggéra à l'un de ses partisans à lui de lui porter une botte... dont il ne se relèverait pas.

L'assaut eut lieu un soir, dans une grande salle, là-bas sur la Cannebière, où plus de deux mille marseillais entassés, écoutaient, comme peuvent seuls écouter les Méridionaux, c'est-à-dire, criaient, riaient, chantaient, s'interpellaient, pendant qu'à la tribune les candidats aphones gesticulaient.

Or soudain toute cette foule se tut, le silence se fit et l'on écouta un orateur qui disait aimablement son fait à Clovis Hugues.

Il le disait en ces termes :

« Citoyens ! c'était en marseillais qu'il parlait, c'est-à-dire avec l'accent que la plume ne saurait rendre. Citoyens ! le candidat Clovis Hugues vous a développé son programme. Il est très gentil le citoyen Clovis, mais je voudrais bien savoir ce qu'il pense des questions commerciales inscrites à l'ordre du jour et qui sont d'un intérêt vital pour la grande ville de Marseille. Que pense-t-il de la question des transports, de celle des cafés, de celle non moins importante de l'agrandissement des ports et du prolongement des quais ?... Or ce qu'il en pense je vais vous le dire : Il n'en pense rien !... Ces questions il ne les connaît pas, et ne saurait les résoudre. C'est un poète et une ville comme Marseille a besoin d'envoyer au Parlement des gens qui possèdent tous les secrets de sa vie commerciale, des gens qui sachent... des gens qui puissent... etc... etc... »

Les électeurs présents étaient tous, c'était visible, de cet avis. L'orateur fut fortement applaudi, acclamé même et Clovis paraisait dans les choux écrasés, lorsque sur la tribune il repartit et prit la parole.

« Le citoyen qui vient de si éloquemment parler, dit-il aux électeurs, est un citoyen plein de bon sens. Il vous a dit une grande vérité en vous affirmant que je n'entends rien aux affaires, si chères à la grande cité phocéenne... Mais, citoyens, si vous me nommez, Marseille sera la seule ville de France, qui aura envoyé à la Chambre un représentant des fleurs et des petits oiseaux. »

Ce fut du délire. Clovis en descendant de la tribune fut enlevé, emporté, passa d'épaule en épaule et bientôt fit à travers la ville une promenade triomphale.

Il fut élu... et l'aurait toujours été à Marseille qu'il avait avec quelques mots ce soir-là, conquis pour toujours !

INFORMATIONS

Les souverains Danois

Au moment de franchir la frontière, le roi Danemark a adressé le télégramme suivant au Président de la République :

Jeumont, 4 h. 5 soir.

Monsieur le Président de la République, Paris.

Avant de quitter la France, j'ai à cœur de vous répéter, monsieur le Président, combien la reine et moi sommes heureux du chaleureux accueil et des nombreuses marques de sympathie que nous avons reçues en France. La revue navale à Cherbourg et le séjour dans la belle capitale française nous laissent un inoubliable souvenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profonde gratitude, et nous tenons à envoyer nos sincères remerciements au gouvernement de la République et aux villes de Paris et de Cherbourg.

Signé : FRÉDÉRIC, R.

Le Président de la République a répondu par le télégramme suivant :

A S. M. Frédéric VIII, roi du Danemark, Hambourg.

Je vous remercie cordialement ainsi que S. M. la reine des sentiments exprimés dans le télégramme

que vous avez eu la gracieuse pensée de m'adresser en quittant la France. Je tiens à redire à Votre Majesté combien nous avons été heureux de la recevoir avec S. M. la reine. Nous conserverons un précieux souvenir de leur si sympathique visite.

S. M. la reine de Danemark a également adressé un télégramme personnel à Mme Fallières, qui s'est pressée de la remercier.

Bruits de tension franco-allemande
Toute la journée de mercredi, dit la Dépêche, des bruits singuliers ont couru à la Chambre ; on y déclarait que nous traversions en ce moment une période de tension franco-allemande et que de graves difficultés étaient à prévoir.

On rapprochait ces bruits de la rentrée précipitée dans les garnisons de l'Est des troupes qui étaient au camp de Mailly et de l'appel à Paris du général Pau.

Dans les sphères officielles, on demeure muet à ce sujet.

La crise viticole
Ainsi que nous en étions informé mercredi par notre service de dépêches, les principaux agitateurs du Comité d'Argeliers ont été écroués à la prison de Montpellier.

Seul, Marcellin Albert « le rédempteur ! » n'a pas cru devoir se sacrifier encore.

Ferroul, maire de Narbonne, Senty, Bourges, Cabane, Cathala, Richard, Bernard ont été écroués sans qu'aucune violence n'ait été exercée par la foule.

Les troupes assurent le service d'ordre.

Les renseignements publiés par les journaux de ce jour, disent que les barricades sont construites dans les rues de Béziers et la population serait très surexcitée : elle refuse de recevoir les troupes qui sont envoyées.

Les boissons alcooliques
MM. Bourrat, Pujade, Aldy, Sauzède Durand, Benezech et Bartissol viennent de déposer la proposition suivante :

« La fabrication et la vente des boissons et, généralement, de tous les produits alcooliques, qui, aux termes de l'article 23 de la loi du 31 mars 1903, comportent un certificat d'origine, donne droit à ce certificat pour tous les produits de cette fabrication. Les opérations doivent être déclarées à la régie. Les spiritueux et leurs composés bénéficiant du certificat d'origine ne peuvent être détenus exposés et mis en vente chez tous les fabricants et marchands que dans des locaux distincts de ceux affectés à l'emmagasinement des autres spiritueux.

Les deux sortes de spiritueux font l'objet de comptes tenus et réglés séparément sans compensation entre eux.

Les contraventions aux dispositions ci-dessus et à celles de l'article 26 de la loi du 6 août 1905, notamment toute fausse énonciation quant à l'origine des substances avec lesquelles l'alcool que contient le spiritueux a été fabriqué sont punies de peines portées à l'article 1^{er} de la loi du 23 février 1872. »

Le recrutement régional

On sait que depuis quelques années, à la suite des différents votes du Parlement, le recrutement régional, contrairement à ce qui se passait antérieurement, est de plus en plus appliqué. Il est d'ailleurs de droit pour certaines catégories de conscrits, notamment les hommes mariés et, en fait, les quatre cinquièmes du contingent en bénéficient. La grosse

majorité des conscrits est incorporée sur place. Il n'est fait d'exception que pour Paris, dont les conscrits sont, pour la plus grande partie, incorporés dans les régiments de l'Est.

Frappé des graves inconvénients du mode de recrutement actuel que viennent de révéler les événements du Midi, on songe au ministère de la guerre à revenir à l'ancien système de répartition du contingent dans tous les corps d'armée, de façon à éviter ce qui s'est produit avec la formation de régiments de Bretons, de Méridionaux etc. On maintiendrait cependant l'exception prévue en faveur des hommes mariés.

Petites Nouvelles

On annonce la mort à Madrid de M. Muro, ex-ministre républicain, chef de la minorité républicaine à la Chambre espagnole.

Le roi de Siam est parti de Baden-Baden pour se rendre à Paris.

Les douze jurés qui ont siégé dans l'affaire Lévy et Bousquet ont reçu de nombreuses lettres de menaces. Le procureur de la République vient de prescrire une enquête pour faire rechercher les auteurs de ces lettres.

Les modeleurs mécaniciens de Nantes se sont mis en grève.

M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, a ouvert dans la grande salle des conférences du Musée social, à Paris, la première séance de la Conférence internationale des infirmières.

On annonce la mort du général de St-Germain, sénateur de l'Ille-et-Vilaine.

CHRONIQUE LOCALE

Concours de chevaux de selle de Toulouse du 4 août 1907

Article 1^{er}. — Un concours pour chevaux de selle destinés à la Remonte aura lieu à Toulouse, le dimanche 4 août 1907.

Art. 2. — Seront admis à concourir, les chevaux hongres et juments de 3 à 6 ans de pur-sang et de demi-sang comptant au moins 25/0 de sang arabe, issus d'étalons nationaux ou autorisés, nés et élevés dans le 4^e Arrondissement d'Inspection générale des Haras (dépôts d'étalons de Libourne, Pau, Tarbes et Villeneuve-sur-Lot, comprenant les départements suivants : Dordogne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Ariège, Gers, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, et Tarn-et-Garonne.

Art. 3. — Pourront également prendre part au Concours les chevaux et juments qualifiés nés et élevés dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

Art. 4. — Une allocation de 5.000 francs, dont 2.000 francs offerts par le Gouvernement de la République et 1.500 francs offerts par la Société sportive d'Encouragement, sera distribuée.

CAHORS

Vote de nos députés

Sur le renvoi à vendredi de l'interpellation de M. Aldy, au sujet des mesures judiciaires décidées contre les viticulteurs du Midi, les votes des nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays, Malvy et Mulin-Bourdin.

Cuique Suum

Il ne plaît pas à Vindex, du Quercinois, que des félicitations soient adressées au distingué Inspecteur d'Académie M. Roques, pour l'initiative qu'il a prise au sujet de l'organisation des colonies scolaires de vacances.

Vindex conteste cette initiative et rappelle que bien avant M. l'Inspecteur d'Académie, d'autres avaient pris l'initiative d'une telle œuvre de bienfaisance.

Nous n'avons jamais dit le contraire ; mais ce que nous répétons, c'est que dans le Lot, l'œuvre des Colonies scolaires de vacances n'est organisée que depuis deux ans et que c'est M. Roques, Inspecteur d'Académie du Lot, qui a pris chez nous, l'initiative de cette organisation. Mais à ce sujet nous devons relever un gros mot échappé à Vindex.

Notre confrère parle de « battage effréné ».

Pourquoi ce gros mot, puisque par notre filet nous n'avons eu qu'un but, celui d'attirer l'attention de tous sur l'œuvre si intéressante des colonies scolaires de vacances, de façon à lui amener, si c'est possible, des concours sérieux.

Si ce résultat est obtenu, — nous avons espoir qu'il le sera, — toutes les contestations soulevées à propos d'un titre auquel M. l'Inspecteur d'Académie ne prétend pas, n'empêcheront pas M. Roques et les amis de l'école laïque d'en éprouver la plus légitime satisfaction.

Car le public ayant constaté les avantages de l'œuvre, saura bien rendre à chacun le mérite qui lui revient dans l'organisation, tout d'abord difficile, des colonies scolaires de vacances. L. B.

Comité cantonal

Le Comité Républicain cantonal se réunira dimanche 23 juin à 3 heures du soir, dans une salle de la mairie de Cahors.

Les comités communaux sont invités à désigner les délégués pour assister à cette réunion pour laquelle il n'est pas fait de convocations individuelles.

Ordre du Jour :
Elections cantonales.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sont priés d'assister à la prochaine réunion générale qui aura lieu le dimanche 23 juin 1907 à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :
Congrès de Bordeaux ; Admissions ; Affaires diverses.

Le Président,
DOSMANN.

Le 7^e à Carcassonne

Le 7^e régiment d'infanterie, parti mardi soir pour le Midi, a été dirigé sur Carcassonne où il est logé dans les immeubles désaffectés des grand et petit séminaire.

Depuis leur arrivée à Carcassonne, c'est-à-dire mercredi matin, les troupes du 7^e sont consignées.

Le pont de bateaux

Lundi soir est arrivé à Cahors un détachement du 2^e génie pour procéder aux travaux d'établissement du pont de bateaux sur le Lot.

Les travaux ont commencé dès mardi : aujourd'hui jeudi, le pont était terminé et livré à la circulation.

Canalisation

Les travaux de canalisation pour alimenter d'eau le faubourg de Cabesut sont poursuivis activement sur la route de Coty.

Dans quelques jours, le faubourg Cabesut sera alimenté d'eau de la fontaine des Chartreux.

Brevet élémentaire

Lundi ont eu lieu les épreuves écrites du Brevet élémentaire pour les jeunes filles : 130 aspirantes y ont pris part.

Ont été définitivement reçues :

MMlles Alibert, Andrieu Dorothe, Andrieu Marie, Augé, Bastin, Bélibio, Bergues Agnès, Bertot, Blat, Bourjade, Boutet, Bouzou, Boyé, Bru Marie-Jeanne, Calmel, Calabrézi, Calvet, Capbal, Carles, Chabaud, Colonges, D'Algay, Daynac, Delmont, Delort, Duizidou, Durou, Faral, Gachie, Gizard, Granouilhac, Guiral, Ganoueix, Jouffreau, Labarthe, Laborde, Lachaise, Lagarde Alice, Lagarde Marie, Lahille, Laplanche, Lavernhe, Mergier, Monrayssé, Paringaux, Paulhac, Penchenat, Saint-Martin, Sals, Saurie, Soulié, Tabel, Théron, Todd, Villadiou.

Arts et métiers

Le 26 juin à 8 heures du matin aura lieu le concours pour l'admission aux Ecoles nationales des Arts et métiers.

Aux Assises

M. Daurensan ne pouvant présider l'affaire Graulhières aux prochaines assises, c'est M. Martin, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, qui siègera pour cette affaire seulement. Il aura pour assesseurs M. Bousquet, juge suppléant au Tribunal de Cahors et M. de Valon, avocat.

Cette affaire sera la première appelée.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 19 juin, 8 h. 48 m.

Arrestation de Ferroul

M. Ferroul, maire de Narbonne, a été arrêté ce matin à 5 h. 20 chez lui ; il a été conduit immédiatement à Montpellier. Aucun incident grave ne s'est produit ; de nombreuses troupes étaient présentes.

Paris, 19 juin 1 h. 35 soir

Les arrestations dans le Midi

Ferroul au moment de son arrestation ne fit aucune résistance : il recommanda à ses amis de rester calmes. Il monta dans une voiture qui était escortée par 150 cavaliers qui le conduisit à une gare voisine de Narbonne où il prit le train pour Montpellier.

Il fut écroué à la prison de cette ville avec Senty, Cabanes et Bourges, arrêtés à Argeliers.

Cathala, Richard et Bernard ont été arrêtés ensuite à Argeliers. Marcellin Albert a pris la fuite.

Paris, 19 juin 3 h. 41 s.

Arrestation de Marcellin Albert

Marcellin Albert a été arrêté : il est arrivé à Montpellier à 2 heures, et a été incarcéré comme Ferroul.

Paris, 19 juin 5 h. 20 s.

Marcellin Albert n'est pas arrêté

L'arrestation et l'arrivée à Montpellier du docteur Senty et Bourges ont fait croire à l'arrestation de Marcellin Albert.

Celui-ci n'a pas été arrêté.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 20 juin 1 h. 27 s.

Dans le Midi

M. Clemenceau déclara qu'il répondrait aujourd'hui même à l'interpellation de M. Leroy-Beaulieu sur les événements de Narbonne.

A midi on n'avait aucune confirmation au Ministère de l'Intérieur des morts annoncées par quelques journaux. On savait seulement qu'un commandant de gendarmerie était grièvement blessé et qu'un gendarme avait eu la tête fracassée.

La nouvelle de la mort du secrétaire de la Bourse du travail n'est pas confirmée.

Une dépêche officielle de Montpellier signale trois ou quatre blessés, dont un soldat, au cours d'une échauffourée.

Marcellin Albert

Marcellin Albert est toujours introuvable.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Sauzet

Conférence publique. — Dimanche soir eut lieu, à la mairie de Sauzet, une conférence publique et contradictoire donnée par M. Pendaries, candidat radical socialiste à l'élection cantonale. Cette conférence présidée par le sympathique M. Reynat, adjoint au Maire, fut extrêmement intéressante et eut lieu devant un nombre considérable d'électeurs.

M. Pendaries expose d'abord qu'il était venu à Sauzet pour faire connaître sa personne et son programme.

Je me suis déterminé à poser ma candidature, explique-t-il, non pour introduire des germes de division dans le parti républicain, mais, bien au contraire, pour réunir en un faisceau compact toutes les forces républicaines du canton.

Je sais qu'à Sauzet, mon concurrent républicain M. Pagès-Lechesne, dispose de beaucoup de voix. Je n'ai, certes pas la prétention de les lui enlever. Bien au contraire, si la fortune le favorisait au premier tour, je me rallierais à sa candidature avec toutes mes troupes. Par contre, si je viens à être favorisé, j'espère que vos suffrages viendront à moi. La clarté et la loyauté de ces explications gagnent visiblement à M. Pendaries les sympathies de l'auditoire.

L'orateur poursuit en exposant le rôle des conseils généraux : Préparation du budget, études des chemins, intérêts locaux, agricoles, viticoles, études des améliorations à introduire dans les cantons. Il faut, conclut-il, que le conseiller général soit capable de représenter dignement les électeurs.

M. Pendaries traite d'abord le côté économique de son programme. La grande préoccupation du moment, c'est la crise viticole. Tous les intérêts des viticulteurs du Midi sont solidaires, mais les habitants du Bas-Languedoc produisent parfois des vins de qualité infé-

rieure. Les crus du Lot, au contraire, sont de première qualité. Il faut trouver le moyen de les vendre avantageusement. Jusqu'ici, la région de Bordeaux s'appropriait nos vins et les revendait très cher. Organisons-nous en associations et, jaloux de nos crus exquis, établissons des comptoirs dans le Nord de la France et en Belgique, afin que nos vins rapportent ce qu'ils doivent rapporter. L'orateur, avec sa précision de mathématicien, indique clairement la manière d'organiser pratiquement les associations viticoles. Supposons que la production annuelle soit (et c'est un minimum) de 500,000 hectolitres. Chaque viticulteur consentant à prélever dix centimes par hectolitre, on réalisera une somme de 50,000 francs. La Banque de France apportant son appoint, on pourra tout de suite organiser les comptoirs.

L'orateur traite ensuite la question des tabacs, qui mérite d'être sérieusement examinée. Le monopole dont jouit l'Etat est par trop exclusif. Les obligations auxquelles on soumet les planteurs sont draconiennes. Il y a lieu d'apporter quelques adoucissements au régime actuel.

M. Pendaries aborde la question des lignes de tramways. Sa haute compétence lui permet de la traiter supérieurement. Les explications si nettes qu'il donne là-dessus dans toutes les réunions nous dispensent de suivre son exposition. Retenons seulement cette chose essentielle que les départements riches reçoivent de l'Etat des subventions aussi élevées que les départements pauvres. C'est là une injustice qu'il est temps de faire cesser.

Au point de vue politique, le candidat déclare qu'il a l'habitude de parler franc et que, pour avoir une voix, il ne retrancherait ni n'ajouterait rien à son programme. Il se déclare partisan de l'organisation du suffrage universel au moyen d'une loi assurant complètement la liberté du vote.

Il est partisan aussi du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le scrutin de liste pouvant seul moraliser les élections, et de l'impôt global et progressif sur le revenu. Il fait l'éloge du projet Caillaux qui, tel qu'il a été conçu, peut donner déjà de larges satisfactions à ceux qui possèdent peu. Mais l'oligarchie financière mettra tout en œuvre pour le faire avorter : résistances, surenchères, manœuvres de soulors et achats de consciences. Et cependant, cette réforme est essentielle et le mécontentement serait vif parmi le peuple si nos représentants ne la votaient pas.

M. Pendaries aborde ensuite la question des retraites ouvrières. Cette loi est venue deux fois devant les Chambres, qui l'a votée. Rebelle aux réformes sociales, le Sénat en retarde l'examen dans le but peut-être de l'enterrer. Il serait temps cependant qu'il s'orientât vers les améliorations nécessaires de notre état social et il n'est pas admissible que les élus du suffrage restreint puissent tenir en échec les élus du suffrage universel (Assentiment unanime et vifs applaudissements).

A propos du rachat des chemins de fer, et notamment des chemins de fer de l'Ouest, l'orateur se livre à une sévère critique de l'attitude de certains sénateurs, qui, sous la pression du monde de la finance, semblent disposés à s'opposer à cette opération. Il montre la nécessité d'assainir le Sénat, qui n'est pas à la hauteur de la tâche démocratique qui lui incombe.

Il est ensuite amené à parler des socialistes, il rend un juste hommage à l'action heureuse qu'ils surent exercer, d'accord avec la majorité radicale, au moment de l'affaire Dreyfus, à laquelle demeurent attachés les grands noms de Zola et de Jaurès. Jaurès et ses troupes se battirent à côté des radicaux pour le triomphe de la liberté, de la vérité

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Ernest de la Brière, jeune homme alors âgé de vingt-sept ans, décoré de la Légion d'Honneur, sans autre fortune que les émoluments de sa place, possédait la triture des affaires, et savait beaucoup après avoir habité pendant quatre ans le cabinet du principal ministre. Doux, aimable, le cœur presque pudique et rempli de bons sentiments, il lui répugnait d'être sur le premier plan. Il aimait son pays, il voulait être utile... mais l'éclat l'effrayait. A son choix, la place de secrétaire près d'un Napoléon lui eût mieux convenu que celle de premier ministre.

Ernest, devenu l'ami de Canalis, fit de grands travaux pour lui ; mais en dix-huit mois, il reconnut la sécheresse de cette nature si poétique par l'expression littéraire seulement. La vérité de ce proverbe populaire : *L'habit ne fait pas le moine* est surtout applicable à la littérature. Il est extrêmement rare de trouver un accord entre le talent et le caractère. Les facultés ne sont pas le résumé de l'homme. Cette séparation, dont les phénomènes étonnent, provient d'un mystère inexploré et peut-être

inexplorable. Le cerveau, ses produits en tous genres, car dans les Arts, la main de l'homme continue sa cervelle, sont un monde à part qui fleurit sous le crâne, dans une indépendance parfaite des sentiments, de ce qu'on nomme les vertus du citoyen, du père de famille, de l'homme privé. Ceci n'est cependant pas absolu. Rien n'est absolu dans l'homme. Il est certain que le débauché dissipera son talent, que le buveur le dépensera dans ses libations, sans que l'homme vertueux puisse se donner du talent par une honnête hygiène ; mais il est aussi presque prouvé que Virgile, le peintre de l'amour, n'a jamais aimé de Didon, et que Rousseau, le citoyen modèle, avait de l'orgueil à défrayer toute une aristocratie. Néanmoins, Michel-Ange et Raphaël ont offert l'heureux accord du génie et de la forme du caractère. Le talent, chez les hommes, est donc à peu près, quand au moral, ce qu'est la beauté chez la femme, une promesse. Admirons deux fois l'homme chez qui le cœur et le caractère égalent en perfection le talent.

En trouvant sous le poète un égoïste ambitieux, la pire espèce des égoïstes, car il en est d'aimables, Ernest éprouva je ne sais quelle pudeur à le quitter. Les âmes honnêtes ne brisent pas facilement leurs liens, surtout ceux qu'elles ont noués volontairement. Le secrétaire faisait donc bon ménage avec le poète

quand la lettre de Modeste courait la poste ; mais comme on fait bon ménage, en se sacrifiant toujours. La Brière tenait compte à Canalis de la franchise avec laquelle il s'était ouvert à lui. D'ailleurs, chez cet homme, qui sera tenu grand pendant sa vie, qui sera fêté comme le fut Marmontel, les défauts sont l'envers de qualités brillantes. Ainsi, sans vanité, sans sa prétention, peut-être n'eût-il pas été doué de cette diction sonore, instrument nécessaire à la vie politique actuelle. Sa sécheresse aboutit à la rectitude, à la loyauté. Son ostentation est doublée de générosité. Les résultats profitent à la société, les motifs regardent Dieu. Mais, lorsque la lettre de Modeste arriva, Ernest ne s'abusait plus sur Canalis.

Les deux amis venaient de déjeuner et causaient dans le cabinet du poète, qui occupait alors, au fond d'une cour un appartement donnant sur un jardin, au rez-de-chaussée.

— Oh ! s'écria Canalis, je le disais bien l'autre jour à Mme Chauvieu, je dois lâcher quelque nouveau poème, l'admiration baisse, car voilà quelque temps que je n'ai reçu de lettres anonymes...

— Une inconnue ? demanda La Brière.

— Une inconnue ? Une d'Este, et au Havre ! c'est évidemment un nom d'em-

Et Canalis passa la lettre à La Brière. Ce poème, cette exaltation cachée, enfin le cœur de Modeste fut insouciamment tendu par un geste de fat à ce petit Référendaire de la Cour des Comptes.

— C'est beau ! s'écria le Référendaire, d'attirer ainsi à soi les sentiments les plus pudiques, de forcer une pauvre femme à sortir des habitudes que l'éducation, la nature, le monde lui traient, à briser les conventions... Quel privilège le génie acquiert ! Une lettre comme celle que je tiens, écrite par une jeune fille, une vraie jeune fille, sans arrière-pensée, avec enthousiasme...

— Eh bien ? dit Canalis...

— Eh bien ! on peut avoir souffert autant que le Tasse, on doit être récompensé, s'écria La Brière.

— On se dit cela, mon cher, à la première, à la seconde lettre, dit Canalis ; mais quand c'est la trentième !... Mais lorsqu'on a trouvé que la jeune enthousiaste est assez rouée ? Mais quand au bout du chemin brillant parcouru par l'exaltation du poète, on a vu quelque vieille Anglaise assise sur une borne et qui vous tend la main !... Mais quand l'ange de la poste se jolie en une pauvre fille médiocrement jolie en quête d'un mari !... Oh ! alors l'effervescence se calme.

— Je commence à croire, dit La Brière en souriant, que la gloire à quelque

chose de vénéneux, comme certaines fleurs éblouissantes.

— Et puis, mon ami, reprit Canalis, toutes ces femmes, même quand elles sont sincères, elles ont un idéal, et vous y répondez rarement. Elles ne se disent pas que le poète est un homme assez vaniteux, comme je suis taxé de l'être ; elles n'imaginent jamais ce qu'est un homme malmené par une espèce d'agitation fébrile qui le rend désagréable, changeant ; elles le veulent toujours grand, toujours beau ; jamais elles ne pensent que le talent est une maladie ; que Nathan vit avec Florine, que d'Arthez est trop gras, que Bérange, va très bien à pied, que le Dieu peut avoir la pituite. Un Lucien de Rubempré, poète et joli garçon est un phénix. Et pourquoi donc aller chercher de méchants compliments, et recevoir les douches froides que verse le regard hébété d'une femme désillusionnée ?

— Le vrai poète, dit La Brière, doit alors rester caché comme Dieu dans le centre de ses mondes, n'être visible que par ses créations...

— La gloire coûterait alors trop cher, répondit Canalis. La vie a du bon. Tiens ! dit-il en prenant une tasse de thé, quand une noble et belle femme aime un poète elle ne se cache ni dans les cintres ni dans les baignoires du théâtre, comme une duchesse éprise d'un acteur ; elle se sent assez forte, assez gardée par sa

beauté, par sa fortune, par son nom, pour dire comme dans tous les poèmes épiques : *Je suis la nymphe Calypso amante de Télémaque*. La mystification est la ressource des petits esprits. Depuis quelque temps, je ne réponds plus aux masques...

— Oh ! combien j'aimerais une femme venue à moi !... s'écria La Brière en retenant une larme. On peut te répondre, mon cher Canalis, que ce n'est jamais une pauvre fille qui monte jusqu'à l'homme célèbre ; elle a trop de défiance, trop de vanité, trop de crainte ! c'est toujours une étoile, une...

— Une princesse, s'écria Canalis en partant d'un éclat de rire, n'est-ce pas ? qui descend jusqu'à lui !... Mon cher, cela se voit une fois en cent ans. un tel amour est comme une fleur qui fleurit tous les siècles... Les princesses, jeunes, riches et belles sont trop occupées, elles sont entourées, comme toutes les plantes rares, d'une haie de sots, gentilshommes bien élevés, vides comme des sureaux ! Mon rêve, hélas ! le cristal de mon rêve brodé de la Corréze ici de guirlandes de fleurs, dans quelle ferveur !... (n'en parlons plus), il est en éclats, à mes pieds, depuis longtemps...

(A suivre)

et de la justice. (Salves d'applaudissements).

Sous Combes, on accusa même Jaurès d'être le conseiller trop écouté du Bloc. C'était le temps où les socialistes collaboraient à l'action gouvernementale. Mais depuis le congrès d'Amsterdam, Jaurès, blâmé par les socialistes allemands, s'est incliné devant leur volonté et s'est séparé du gouvernement. Si certaines réformes n'aboutissent pas, c'est à l'obstruction socialiste qu'on le doit. Puissent M. Jaurès et ses amis se ressaisir et comprendre leur devoir républicain.

M. Pendaries termine son intéressante conférence en déclarant qu'il est du Bloc de gauche, de celui où il n'y a que des républicains, où on ne connaît ni les capitulations, ni les transactions. (Assentiment unanime). Il se présente concurremment avec MM. Pagès et Pagès-Lechesne, mais non pas contre eux, bien au contraire. Et si lui, Pendaries, vient à succomber au premier tour, il tendra à celui des deux concurrents républicains qui aura été le plus favorisé une main loyale et fera campagne ouverte pour lui.

Cette péroraison est accueillie par d'unanimes et longs applaudissements. La belle loyauté dont témoigne le langage de M. Pendaries a manifestement séduit l'auditoire.

Un électeur lui demanda : « Etes-vous franc-maçon ? » « Non, répond-il, je suis simplement libre-penseur. Comme tel, je considère que chacun, franc-maçon ou catholique, a le droit de penser aussi librement que moi. » (Applaudissements vifs et répétés).

Une deuxième question est posée à M. Pendaries : « Etes-vous d'avis que le Sénat doit être élu au suffrage universel ? » « Oui », répond-il. Et il explique pourquoi.

Très satisfaits de ses déclarations, les électeurs l'entourent et le félicitent. M. Pendaries promet de revenir bientôt parmi eux et ils se retirent enchantés.

Albas

Dans un moment d'égarement. — Dans la journée de dimanche, vers les six heures du soir, une vieille femme, âgée de 78 ans, la nommée B..., habitant avec sa famille, tenta, dans un moment d'égarement, de sauter par la fenêtre de sa maison d'habitation.

Montant sur une chaise, elle se lança dans le vide, mais, fort heureusement fut retenue par une treille qui était en bordure au-dessous de la croisée. Cela n'empêcha pas la pauvre vieille de heurter violemment de la tête sur des roues de charrette qui étaient appuyées le long du mur de la maison.

Au moment de la relever, vu son grand âge, et la hauteur de près de six mètres de chute, pouvait faire présumer sur le coup, un accident mortel.

Elle avait de sérieuses blessures à la tête. On craint des complications.

Anjols

La fête des écoles. — Cette fête a été célébrée à Anjols samedi 15 juin, avec un éclat tout particulier.

La salle de classe où se réunirent fillettes et garçons, avait été ornée, dès la veille, par les soins de M. l'instituteur et de sa dame, institutrice.

A l'éclosion de la République, que surmontait le portrait de M. Fallières, notre vénéré président, était adapté un faisceau de drapeaux de dimensions différentes. Le tout entouré de branches de laurier. L'ensemble présentait un superbe coup d'œil.

A 8 heures précises, tous les élèves arrivent endimanchés, les fillettes bien peignées par leurs mamans, donnaient un vrai air de fête.

Une très agréable surprise était réservée à leurs maîtres. Deux charmants bouquets de fleurs naturelles leur étaient présentés par les deux plus grands élèves.

Ces bouquets furent immédiatement installés dans deux vases sur le bureau du conférencier.

Après quelques paroles de remerciement, le Maître commence la conférence par une notice de Jules Ferry. Puis vint le salut à l'école, conférence éditée par la Ligue de l'Enseignement à l'occasion de cette fête.

Il s'attache ensuite à faire ressortir l'œuvre sociale de la République, au point de vue de l'instruction publique. La comparaison des budgets des années 1869 et 1905, tirée du volume : « 35 ans de République » ; parut frapper ces jeunes intelligences qui étaient comme suspendues aux lèvres de l'orateur. Pendant plus de 2 heures que dura la conférence, un silence quasi-religieux régna dans la salle ; chose vraiment surprenante pour ce jeune auditoire d'ordinaire si remuant.

La fête se termina par le chant : « Hommage à Jules Ferry », poésie de A. Josse ; musique de E. Clérissé. On se sépara ; les élèves heureux du congé accordé et les maîtres, d'avoir obtenu un si beau résultat.

Il est certain que le souvenir de cette fête restera longtemps, peut-être toujours, dans ces jeunes mémoires impressionnables.

En somme, très bonne journée pour les uns et pour les autres, comme aussi pour la République.

Blars

Ecole de garçons. — Le Conseil municipal a arrêté à la somme de 175 fr., les devis des travaux de réparations à effectuer à l'école de garçons.

Montcuq

Avis. — Le public est prévenu, que par délibération en date du 16 juin 1907, le Conseil municipal de la commune de Montcuq a décidé que toutes les foires de Montcuq qui tombent le dimanche, se tiendront dorénavant la veille le samedi.

En 1907 : la foire du 30 juin, se tiendra le samedi 29

La foire du 14 juillet, se tiendra le samedi 13.

Cours

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Jouclas, propriétaire à Saint-Michel, ancien maire de Cours.

Les obsèques de cet excellent homme et bon républicain ont eu lieu mardi, au milieu d'une foule considérable, parmi laquelle se trouvaient MM. Talou, conseiller général, son cousin, Ichès, Aute- fage, Ostrowski.

Au cimetière, avant que la tombe soit à jamais fermée sur le cercueil du regretté M. Jouclas, M. Ostrowski, avocat au barreau de Cahors, a prononcé un discours qui a provoqué chez tous les auditeurs une émotion vive.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille du regretté défunt, l'assurance de nos plus vives condoléances.

Tour-de-Faure

Location du presbytère. — Dans sa séance du 9 juin, le Conseil municipal a décidé la location du presbytère au desservant, moyennant un prix annuel de 20 fr., en sus des charges telles que réparations locatives, impôts, assurance, enregistrement du bail, etc., qui incombent au preneur.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Accident du travail. — Lundi dernier 17 juin, dans la matinée, M. S... de Cajarc, était occupé en qualité de charretier pour porter l'eau au cylindrage mécanique qui a lieu actuellement sur une des routes de la commune de Larnagol. Arrivé à une pente assez rapide, M. S... pour soulager sa monture, se mit à pousser lui-même le véhicule lorsqu'il eut soudain une main prise entre une roue et le frein et se blessa grièvement.

Transporté à son domicile en voiture, M. S... y reçut aussitôt les soins de M. le docteur Vernet qu'on avait mandé d'urgence.

Malgré la gravité de la blessure, on espère que M. S... en sera quitte avec quelques jours de repos.

Figeac

Fédération nationale de la libre-pensée. — Fête laïque de l'Aveyron, du Cantal et du Lot. — Voici le programme de cette fête :

Dimanche, 23 juin. — A onze heures du matin, congrès des sociétés de Libre Pensée de la région (seuls les membres porteurs des cartes de 1907 seront admis). — A midi, grand banquet à l'hôtel Destip, rue d'Anjou. — A trois heures, grande conférence publique et contradictoire au théâtre municipal (entrée gratuite) organisée sous les auspices de la société de Libre Pensée, l'Emancipation figeacoise, par le citoyen Kocisko, membre du conseil interfédéral, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat. — A neuf heures, grand bal dans les salons du café Central.

N. B. — Des délégations de l'Emancipation figeacoise seront à la gare pour attendre les délégués de la région.

Vol. — Le jour de la foire, deux individus inconnus, mais dont le signalement a été donné, et qui doivent appartenir à une tribu de nomades, ont pénétré d'abord dans l'habitation de M. Roques, propriétaire à Sérignac, et ensuite dans celle de M. Albert Roques, propriétaire au même lieu. Après avoir mis à sac tous les meubles, fouillé dans tous les coins et recoins, sans trouver d'argent, ils ont emporté un litre de quinquina et une valise. Ces deux individus sont activement recherchés par la gendarmerie.

Tombola. — Nous rappelons à ceux qui désirent participer à la tombola organisée par les membres de la Société de secours mutuels des combattants de 1870-1871 que la vente des billets touche à sa fin et qu'ils doivent se presser pour s'en procurer. Tout le monde voudra s'associer à cette œuvre humanitaire et digne du plus grand intérêt.

Boussac

Fratrie. — La jeunesse de notre localité se prépare à célébrer avec éclat la fête patronale fixée aux 29 et 30 juin et 1^{er} juillet.

Le programme des réjouissances est déjà élaboré et est des mieux conçus.

Retraite aux flambeaux, défilé en musique, distribution de bouquets, jeux

divers, bals champêtres, illuminations, feu d'artifice, rien n'y manquera.

A noter aussi une grande course de bicyclettes avec primes en espèces.

Le meilleur accueil est réservé aux personnes étrangères à la commune.

Girac

Remplacement d'un maire révoqué. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, les membres du conseil municipal de la commune de Girac sont convoqués pour dimanche 23 juin, à l'effet de procéder à la nomination du maire, en remplacement de M. Mamouli, révoqué. On sait que ce dernier, qui tout d'abord appartenait au parti radical, était passé à la réaction.

Saint-Céré

Conseil municipal. — Dimanche, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire.

Absents : MM. Landes, Saint-Chamant, Quercy et Vernéjoul.

Le Conseil approuve les comptes de gestion de l'exercice 1906 de l'hospice et du bureau de bienfaisance ainsi que les budgets de ces établissements charitables.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle Mlle Mathilde Born, rentière à St-Céré, demande à la ville 500 francs de dommages et intérêts sous prétexte que le 14 décembre dernier l'eau de la Baisse a pénétré dans une terre qu'elle possède à côté de l'abattoir, par la brèche pratiquée dans le mur qui longe la rivière pour permettre d'accéder au lavoir du dit abattoir.

Le Conseil déclinant toute responsabilité dans cette affaire, rejette à l'unanimité, la demande de dommages et intérêts qui lui est soumise.

Le Conseil approuve le devis s'élevant à 4.300 fr. relatif à divers travaux à faire à l'hôtel de ville, notamment à la réfection complète de la toiture qui achève de s'affaïsser.

Le Conseil s'entretient de nouveau de l'achat des maisons Rougié et veuve Issoulié, situées quartier des Robinets, destinées à être démolies pour faire une place dans ce quartier dans lequel doit être transporté le marché aux porcs lors de la pénétration du tramway en ville. Dans le projet de cette pénétration le terrain occupé par ces deux immeubles devait servir à établir sur ce point une voie de garage. Cette acquisition coûtera avec les droits d'enregistrement et autres une somme de 11.000 fr.

Les fonds nécessaires aux travaux de l'hôtel de ville et à l'acquisition de ces maisons feront l'objet d'un emprunt de la somme de 16 000 francs au Crédit Foncier de France, remboursable en trente annuités de 904 francs chacune.

Le bail des bâtiments de l'école de filles qui appartiennent au bureau de bienfaisance et qui doit expirer le 1^{er} septembre prochain, sera renouvelé pour trois nouvelles années, ce bail sera résilié dès que l'acquisition projetée de cet immeuble sera résolue.

Sur la demande de M. le directeur de l'école supérieure de garçons, le Conseil décide de demander la création d'un quatrième poste d'adjoint afin de déboulonner la petite classe du cours élémentaire qui comprend un trop grand nombre d'élèves.

Au sujet des indemnités de logement payées par la ville aux adjoints et adjointes, le Conseil envisageant que les charges occasionnées à la commune pour ces écoles augmentent chaque année dans des proportions inquiétantes pour le budget communal, exprime le désir qu'à l'avenir les instituteurs et institutrices originaires de Saint-Céré qui seront nommés dans notre ville, ce qui leur permet de vivre dans leur famille renonceraient à recevoir l'indemnité de logement.

Le bail passé entre M. le maire et M. Ausset, curé de la paroisse Sainte-Espérance pour la location du presbytère, est approuvé par le Conseil.

M. le maire est chargé de faire étudier par un spécialiste l'état de la grande bascule du poids public afin d'y apporter toutes les améliorations nécessaires pour son bon fonctionnement.

Le Conseil prend en considération deux pétitions accompagnées de souscriptions, relatives l'une à l'établissement d'un puits avec pompe rue de la Visitation, l'autre au remplacement de la pompe de la place Gambetta qui est hors de service.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat civil du 1^{er} au 15 juin. — Naissances : deux filles.

Publications de mariage : Dominique Peyrègne, sans profession, et Marie Blanc, épicière à Gourdon.

Décès : Laure Bouysson, 2 ans avenue Gambetta ; Baptiste Laguillie, 5 ans station de Saint-Clair ; Jean Passerieu, sans profession, 71 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Marie-Louise Courbès, 28 jours, rue Marsis ; Elie Cassagne, 42 ans, rue de la République.

Lamothe-Fénélon

Geldé. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon en date du 19 juin, M. M. Pebeyre, maire de Masclat, et Caus-

sil, maire de Loupiac, sont nommés commissaires à l'effet de s'entendre avec les agents des contributions directes afin d'évaluer les dommages causés aux récoltes dans la commune de Lamothe-Fénélon par les gelées des 29 et 30 avril 1907.

Souillac

Evadés. — Ces jours derniers, les nommés François Laboucheix et Louis Bézot se présentaient à la mairie de Souillac pour solliciter l'autorisation de chanter en ville. L'un étant aveugle et l'autre manchot, cette autorisation leur était accordée.

Leur tournée finie, voulant prendre des chemins peu fréquentés pour échapper aux poursuites dont ils se sentaient menacés, ils se dirigèrent vers le village des Marjades ; mais à peine arrivés dans les bois, l'aveugle Laboucheix fut pris d'une très grave indisposition qui ne lui permit pas de continuer la route.

Après quelques hésitations, Bézot revint à la mairie de Souillac faire part de l'état de son camarade. Celui-ci fut aussitôt transporté en ville.

Se voyant dans l'impossibilité de continuer leurs pérégrinations, tous les deux déclarèrent s'être évadés de l'asile d'aliénés de la Sellette.

Leur état mental ne paraissant pas répondre à cette déclaration, ils furent gardés à vue en attendant les renseignements demandés aussitôt à cet établissement.

Après deux jours de démarches administratives, la déclaration de ces deux évadés a été reconnue exacte.

Ils vont être reconduits à la Sellette.

Etat civil du 1^{er} au 15 juin. — Naissances : Marie-Céline Miramont, place de l'Eglise ; Marie-Louise Blanc, à Chanteranne.

Publications de mariage. — Léon-Ernest Rivaux, employé, demeurant à Paris, et Marie-Hélène Gendre, sans profession, à Paris.

Décès : Georges Chastrusse, cultivateur, 73 ans, place de l'Eglise.

Marché de lundi. — Petit pois, 20 cent. le kilo ; cerises, 40 cent. le kilo ; poules de 65 à 70 cent. ; poulets, de 90 à 1 fr. le demi-kilo.

Vayrac

La foire. — Notre foire du 17 juin a été assez importante, malgré les travaux des champs qui ont retenu pas mal de personnes. Tous les marchés étaient assez approvisionnés. Voici les cours pratiqués :

Boeufs de boucherie, 35 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif ; vaches grasses, 30 à 31 fr. ; moutons gras, 41 à 44 fr., le tout les 50 kilos, poids vif ; veaux de boucherie, 1 fr. à 1,05 le kilo.

Boeufs de travail, vente calme, 700 à 850 fr. la paire ; boeufs de harnais, 650 à 750 fr. ; jeunes veaux d'attelage, vente facile, 350 à 500 francs, le tout la paire. Agneaux, 18 à 24 fr. ; porcelets, vente en baisse, 20 à 25 fr. pièce.

Marché à la volaille. — Grosse volaille, 0 fr. 75 ; poulets nouveaux, 0 fr. 90 à 1 fr. le demi-kilo ; canards, 0,75 ; dindes, 0,70 le demi-kilo.

Lapins domestiques, 1,50 à 1,75 ; pigeons, 1,25 à 1,50 le couple. Œufs, 0,70 la douzaine.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Succès scolaire

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Jeanne Marty vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire qui ont eu lieu à Agen le 17 courant.

A la jeune lauréate nous adressons nos plus sincères félicitations.

Chronique agricole

LES MESLIERS

Les mesliers sont des plants de la région du nord-est et du centre de la France ; un type, connu sous le nom de Blanc Ramé, est cultivé dans l'Ouest, c'est le même que l'on retrouve sous le nom de Meslier du Gâtinais ou Meslier Saint-François dans le bassin de Paris.

Le mérite de cette forme est sa grande fertilité, mais son vin est souvent acide et commun.

Dans la région du nord-est et dans l'est, on trouve un autre meslier connu sous le nom de Petit Meslier, Meslier doré, Meslier à queue rouge, moins fertile que le précédent, mais aux fruits plus petits, de maturité plus facile et donnant un meilleur vin.

Malgré cela on trouve toujours dans ce vin un fond d'acidité qui caractérise en quelque sorte cette famille de cépages.

Enfin, on a trouvé dans les vignobles de la Haute-Marne un type de meslier encore plus hâtif que le précédent, et rentrant dans la catégorie des cépages précoces ; ses fruits peuvent ainsi être assurés d'une maturité complète dans des régions froides, on peut même le laisser arriver à la surmaturité. Il a un petit défaut, il mille-

La TISANE Américaine

Guérit :
CONSTIPATION,
DYSPEPSIE,
MIGRAINES.

raude ses grappes et le plus souvent elles présentent des grains très gros à côté d'autres beaucoup plus petits. Néanmoins, c'est une forme très intéressante.

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etouffés imprimés.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Tricot. — Crochet. — Filés. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Pleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

Chemin de fer d'Orléans

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête de Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains posts et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Facilités accordées aux ouvriers et ouvrières, occupés aux travaux de la cueillette des fraises dans la région de Calvignac et de Saint-Martin-Labouval (Lot) pour aller passer le dimanche dans leurs familles.

En vue de faciliter les voyages aux ouvriers et ouvrières occupés à la cueillette des fraises qui, pour aller passer les dimanches et jours de fête dans leurs familles, désirent se rendre de Calvignac ou de Saint-Martin-Labouval aux stations situées entre Capdenac inclus et Cahors inclus, il sera accordé cette année à ces ouvriers

et ouvrières, pendant la période du 16 Avril au 15 Juillet, une réduction de 50 %, sur les prix des places de 3^e classe.

Pour bénéficier de cette réduction, les intéressés devront être porteurs d'un certificat délivré par le patron qui les emploie, muni de leur signature, visé par le maire et constatant leur qualité d'ouvriers journaliers employés à son service. Ils paieront place entière à l'aller, mais au retour, ce certificat timbré par la gare de départ leur servira de billet pour effectuer gratuitement leur voyage.

Ils devront, en outre, pour chaque déplacement, et au départ d'un même point, être au nombre de cinq personnes au moins et voyager ensemble à l'aller et au retour dans des trains désignés par la Compagnie.

A l'aller, le voyage aura lieu la veille au soir ou le matin des dimanches et jours de fête ; au retour, le soir ou le lendemain matin des mêmes jours (pour la Pentecôte, le lundi soir ou le mardi matin).

Bulletin Financier

Paris, le 19 juin,

Les mesures énergiques prises par le gouvernement pour enrayer le mouvement de révolte qui agit en ce moment les régions viticoles, sont bien accueillies en Bourse. Le marché fait preuve à l'ouverture de dispositions satisfaisantes, la fermeté est générale. En clôture, le Rio-Tinto affecté par une baisse du cuivre fléchit à 2130. Le reste de la cote fâcheusement impressionné subit un léger tassement.

La Rente Française termine à 94,02. Les fonds russes sont irréguliers : Le 5 0/0 nouveau est calme à 58,70 et le 3 0/0 1896 à 59,60. Le Consolidé est faible à 74,05 ainsi que le 3 0/0 1891 à 60,70.

L'Extérieure espagnole s'inscrit à 92,55 ; l'Italien à 103,55 et le Turc à 93,95.

Parmi les Etablissements de Crédit, la Banque de Paris est à 1425 ; le Comptoir d'Escompte à 670 et le Crédit Lyonnais à 1140.

La Société Marseillaise est en nouveau progrès à 804 francs. Cette société va procéder comme nous l'avons déjà annoncé à l'augmentation de son capital social qui sera porté de 30 à 50 millions de francs. Cette opération est bien justifiée par le développement des affaires de la société Marseillaise, elle a déjà reçu le meilleur accueil dans les milieux financiers et est assurée d'un plein succès.

Les Chemins français ne se modifient pas.

Les Mines et alluvions de Serbie sont en hausse à 135 francs. On a de bonnes nouvelles des travaux préparatoires sur la mine de Krivo-Feya. On a mis à jour un filon cuprifère dont le minerai prélevé a donné à l'analyse : cuivre, 5 0/0 ; or, 3 grammes à la tonne ; argent, 40 grammes à la tonne.

La Capillitas est ferme à 71 francs.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent les phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Élixir de Virgastie Nyrdahl qui rétablit la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Nyrdahl, 20, rue de la Rochevaucourt, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur

Bibliographie

La crise viticole et les manifestations de plus en plus importantes qui jettent la perturbation dans les départements méridionaux sont plus que jamais à l'ordre du jour. Après Béziers, Narbonne, Perpignan, Carcassonne et Nîmes, ce fut au tour de Montpellier de recevoir la visite de M. Marcellin Albar, que ses compatriotes ont baptisé le « rédempteur ». *Le Monde Illustré* consacre à cette dernière journée (dimanche 10 juin) une série de fort intéressantes illustrations.

Au nombre de sujets d'actualité les plus captivants, voici une page bien typique sur *La Signature du traité Franco-Japonais*, par M. M. Pichon, ministre des Affaires Étrangères, et Kurino, ambassadeur du Japon à Paris. — De plus, la visite de M. Briand ministre de l'Instruction Publique, à Saint-Etienne, est relatée en une page où sont groupés des documents d'un grand intérêt.

En vente partout : le numéro 50 centimes.

Tous les gens d'esprit lisent *Le Cri de Paris* (11^e année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.

Couilles de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français!

Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout.

Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Étranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.

Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1803^e livraison (22 juin 1907).

La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — Le Robinson de l'île Jethou, imité de l'anglais de Ernest R. Suffling, par H. Norval. — Excursions de vacances, par L. Lousslet. — Fleur de ruines, par A. Dourliac.

Abonnements France : un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 60 centimes le volume

Aujourd'hui paraissent les deux derniers volumes de la « Confession d'un Enfant du Siècle » qui sont également les deux derniers ouvrages des Œuvres complètes d'ALFRED DE MUSSET, publiées dans les Editions parisiennes.

Grâce à l'extraordinaire bon marché des livres, à leur couverture coquette et attrayante, à la variété des nombreuses illustra-

tions, cette collection unique a rencontré dans le public le plus enthousiaste accueil et il convient à la fin de cette publication d'en remercier tous nos fidèles lecteurs.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré* Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1778, du 22 juin 1907.

Pares et jardins de Londres, par Will Darvill. — Règle graduée supprimant les calculs des échelles métriques, du Capitaine P. Pollachi, par Rolip. — Les essais du sous-marin Y, par Henri Bernay. — Les pêcheries du Mékong et du Grand-Lac, par Gustave Regelsperger. — L'intérieur d'un cuirassé, par A. Sauvaire Jourdan. — Le rôle des poussières dans les explosions des mines, par G. Chalmers. — Le roboisement dans l'Afrique Occidentale, par P. Loncoche. — Académie des sciences, séance du 17 juin 1907, par Ch. de Villedenil. — Les laits en poudre, par Paul Diffloth.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Il est délivré à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau, pour toute autre gare du réseau, distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables indistinctement jusqu'au 1^{er} novembre (nuit du 1^{er} au 2^e novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 0/0, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément au 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Ces billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau d'Orléans à toute station du réseau du Midi et inversement, distantes l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres.

La réduction est de 50 0/0 à partir de la 3^e personne et la durée de validité fixée à 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Il peut être délivré au Chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature, le Chef de famille peut également être autorisé à revenir seul à son point de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares et bureaux succursales des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Exposition maritime internationale de Bordeaux

Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 103, Orléans-Midi.

Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour le dit parcours.

Elles cesseront d'être valables le 1^{er} Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumises aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.

Transport des petits poids et haricots verts

En 1905, la Compagnie d'Orléans a introduit dans son tarif G. V. n° 14 pour une période d'essai de deux années, une disposition nouvelle consistant à réduire les prix de ce tarif de 30 0/0 pour les pois verts expédiés à partir du 1^{er} Juin et pour les haricots verts à partir du 10 août.

Cette réduction avait pour but de permettre aux expéditeurs de conti-

nuer leurs envois quand, la campagne étant plus avancée, les légumes cessant d'être des primeurs et leurs prix ayant baissé, les taxes ordinaires du chemin de fer devenues trop lourdes, auraient empêché les transports.

Cette réduction a été largement appréciée et utilisée par le Commerce Agricole tant pour ses envois sur Paris que pour les transports effectués sur les villes de province et en particulier sur les fabriques de conserves.

Les résultats satisfaisants de cet essai ont encouragé la Compagnie d'Orléans à proposer à l'Administration supérieure de rendre ses dispositions définitives.

L'autorisation venant d'être donnée, ces dispositions auront encore leur effet cette année.

Nouvelles cartes d'excursion en Touraine

En vue de faciliter le tourisme dans la région si intéressante des châteaux de la Loire, la Compagnie d'Orléans vient de créer des cartes d'excursions à prix réduits en Touraine, analogues à celles qu'elle délivre déjà pour les excursions en Auvergne, en Bretagne et dans les Pyrénées.

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent en outre droit à un voyage aller et retour, avec arrêt facultatif, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Demande des cartes : à Paris, 6 heures avant le départ du train, dans les autres gares 5 jours à l'avance.

Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARIÉES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

RELIGIEUSE, donne secret et guérit enfants urinant au lit. Ecr. Maison Hurot, à Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien baron de coupures de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS

Il est déposé par jour, 46.000 journaux en revue du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'« OFFICIEL »

contient tous les votes des hommes politiques et leur donner public. L'Argus de la Presse recherche dans tous les pays les articles passés, présents, futurs. Adresse télégraphique : ARGUS-PRESSE-Paris Adresse téléphonique : 102-02

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS 91.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

89, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKED

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTI-ALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

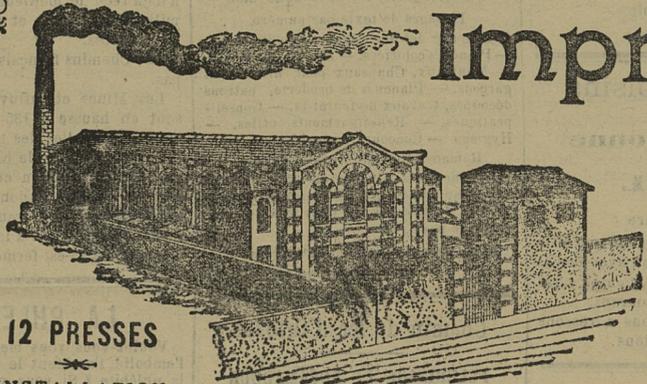
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et anti-alcooliques, etc., etc., etc.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS